

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le quatre juillet deux mille vingt six à 10 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Massiac, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Djuwan ARMANDET, Christian BOUVET, Aurélie BRESSON, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Jonathan CHASTAING, Bernard CLAVILIER, Magali CRAUSER, Franck DEHEDIN, Isabelle DELOS, Franck DE MAGALHAES, Martin DUPLAY, Fabienne FARRADECHE, Patrice FORGES, Xavier FURNAL, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Philippe HURAND, Patrick JEUDY, Éric JOB, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Philippe LEBERICHÉ, Vincent LIANDIER, Pascal LOUBEYRE, Danièle MAJOREL, Alice MEYNIÉ, Véronique MIVIERE, Jean-Marc MIZOULE, Emmanuel ORCEYRE, Stéphane ORCEYRE, Jean-Pierre PENOT, Gérard POUDEROUX, Bernard RAYNAUD, Jean RONGIER, Caroline SIBSON, Nadia TERREN, Philippe VIALLE, Fabien VIDAL, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Josiane ANDRÉ, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Vivien BATIFOULIER, Bernard BEC, Daniel BERTHEOL, Lucette CHAUVEL, Gisèle CUSSAC, Denis DELPIROU, Céline GELY, David GENEIX, Valérie GINHAC, Jean-François LANDES, Luc LESCURE, Thierry MAIGNE, Thierry MARSILHAC, Thierry MATHIEU, Michel PORTENEUVE, Pierrick ROCHE

Pouvoirs :

Thierry MAIGNE pouvoir à Philippe VIALLE, Thierry MARSILHAC pouvoir à Alain GRIFFE, Thierry MATHIEU pouvoir à Pierre JUILLARD, Michel PORTENEUVE pouvoir à Claude CHANUT, Pierrick ROCHE pouvoir à Roland VIDAL

Date et affichage de la convocation : 26 juin 2026

Secrétaire de séance : Alice MEYNIÉ

Membres en exercice : 60

Présents : 42 – Pouvoirs : 5 – Votants : 47

Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Révision des tarifs du service d'autopartage d'un véhicule

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1111-8 et R.1111-1 ;

Vu la loi n°2015-991 du 24 décembre 2019 dite Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) ;

Vu la délibération n°CP-2021-12 / 12-99-6181 de la Commission permanente du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes du 17 décembre 2021 approuvant la signature de la convention de délégation de compétence pour l'organisation de certains services mobilité, notamment les mobilités actives, à Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération n°2021CC-247 de Hautes Terres Communauté en date du 09 décembre 2021 approuvant la signature de la convention de délégation de compétence pour l'organisation de certains services mobilités, notamment les mobilités actives, par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant l'étude sur les mobilités touristiques de l'Agence Touristique « Massif Cantalien » en 2021 ;

Considérant la stratégie mobilité de Hautes Terres Communauté élaborée en 2020 et la feuille de route en 2022 dont l'objectif est de déployer un bouquet de services mobilité pour les habitants du territoire et les visiteurs ;

Considérant que le projet d'expérimentation d'un service d'autopartage doit permettre à Hautes Terres Communauté de compléter et diversifier l'offre du bouquet de services mobilité ;

Vu la délibération n°2024-CC-006bis du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2024 portant expérimentation d'un service d'autopartage d'un véhicule et approbation des tarifs ;

Considérant la convention conclue avec la société CITIZ pour la mise en place d'un service d'autopartage sur le territoire intercommunal ;

Considérant l'augmentation de prix du carburant depuis le début de l'année 2026 ;

Considérant la proposition de révision de grille tarifaire au 1^{er} juillet 2026 suivante, telle que détaillée dans la convention, applicable aux bénéficiaires du service :

- Frais d'inscription : 40 € ;
- Dépôt de garantie : 150 € (sauf si paiement par carte bancaire)
- Avec un abonnement au réseau CITIZ de **16 € / mois** :

Catégorie véhicule	Durée de location			Coût au KM	
	1h.	24h.	Une semaine	Inférieur ou égal à 100 km	Supérieur à 100 km
S	2.50 €	22,00 €	120.00 €	0.43€/km	0.24€/km

- Sans abonnement au réseau CITIZ :

Catégorie véhicule	Durée de location			Coût au KM	
	1h.	24h.	Une semaine	Inférieur ou égal à 100 km	Supérieur à 100 km
S	5,00 €	39,00 €	180.00 €	0.43€/km	0.24€/km

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la révision de la grille tarifaire nationale de l'opération CITIZ comme mentionnée ci-avant à compter du 1^{er} juillet 2026 ;
- **DE PRECISER** que les recettes sont prévues au budget primitif 2026 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable public du service de gestion comptable de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,
Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance
Alice MEYNIEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.